

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service d'assainissement. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, redevances d'assainissement...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service d'assainissement.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2023 s'équilibrent à 122 952,48 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	99 163,48	Excédent reporté	87 606,48
Dépenses de personnel	2 235,00	Redevance d'assainissement	29 593,00
Reversement redevance agence de l'eau	5 767,00	Redevance agence de l'eau	2 449,00
Autres charges de gestion courante	162,00	Autres recettes de gestion courante	55,00
Dépenses financières	2 963,00	Ecritures d'ordre entre sections	3 249,00
Dotations aux provisions	1 945,00		
Ecritures d'ordre entre sections	10 717,00		
Total	122 952,48	Total	122 952,48

3 – La section d'investissement


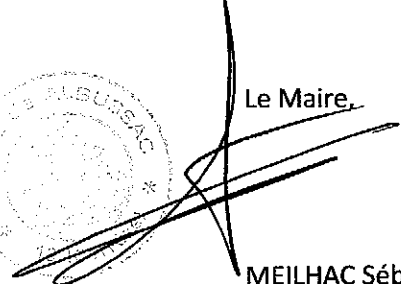
- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service. Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement des aides attribuées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Département pour financer les frais d'études.

- b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2023 s'équilibrent à 43 542,00 €.
- c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	2 427,91	Subventions	30 396,00
Frais d'études	30 460,00	FCTVA	2 429,00
Immobilisations corporelles	500,09	Ecritures d'ordre entre sections	10 717,00
Remboursement d'emprunts	6 905,00		
Ecritures d'ordre entre sections	3 249,00		
Total	43 542,00	Total	43 542,00

 Le Maire,

MEILHAC Sébastien